

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

- Classification** : 10
Xn; 65
Xi; 37
66, 67
N; 51/53
- Risques physiques/chimiques** : Inflammable.
- Risques pour la santé** : Irritant pour les voies respiratoires.
Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Risques pour l'environnement** : Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Si ingéré, ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO₂.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
Non disponible.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂...).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. NE PAS ingérer. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Éviter tout contact du produit déversé avec le sol et les eaux superficielles. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Nom des ingrédients

Suisse

(2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol

Limites d'exposition professionnelle

SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire

Kurzzeitgrenzwerte: 300 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitgrenzwerte: 50 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 300 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 50 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Date d'édition

10-3-2006.

Version

5.04

Page 3 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire

: Utiliser un respirateur électrique à adduction d'air filtré, approuvé et ajusté ou un respirateur de protection équivalente ou supérieure.

Protection des mains

: Gants. alcool de polyvinyle (PVA) Perméable temps \geq 8 heures:

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

Protection de la peau

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Clair Jaune. (Pâle.)

Odeur

: Solvant.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: Non applicable.

Point de fusion

: Peut commencer à se solidifier à -45°C (-49°F) selon les données de: Mésitylène.
Moyenne pondérée: -54.79°C (-66.6°F)

Point d'ébullition

: 164 à 184°C (327.2 à 363.2°F)

Point d'éclair

: Coupe fermée: 47°C (116.6°F). (Pensky-Martens.)

Inflammabilité (solides, gaz)

: Non applicable.

Caractéristiques d'explosivité

: Non disponible.

Limites d'explosivité

: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 6%

Propriétés oxydantes

: Non disponible.

Densité relative

: 0.878 (20°C / 68°F)

Solubilité

: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)

: La plus haute valeur connue est 0.43 (cumène) Moyenne pondérée: 0.29 comparé à Acétate de butyle.

Autres informations

Température d'auto-inflammation

: 450°C (842°F)

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité

: Le produit est stable.

Matières à éviter

: Très réactif avec OXIDIZING AGENTS.

Produits de décomposition dangereux

: Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO , CO_2), oxydes d'azote (NO , NO_2 ...).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.
- Ingestion** : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.
- Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Test</u> | <u>Résultat</u> | <u>Voie</u> | <u>Espèces</u> |
|---|-------------|-----------------------|-------------|----------------|
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | DL50 | >5000 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | >2150 mg/kg | Orale | quail |
| | DL50 | >3000 mg/kg | Cutané | Lapin |
| | CL50 | 15 mg/l (4 heure (s)) | Inhalation | Rat |
| Acides gras et huile de tall (2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol | DL50 | >10000 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | >2000 mg/kg | Cutané | Lapin |
| | DL50 | 5135 mg/kg | Orale | Rat |
| | DL50 | 9500 mg/kg | Cutané | Rat |
| | DL50 | 9500 mg/kg | Cutané | Lapin |

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

| <u>Nom des ingrédients</u> | <u>Espèces</u> | <u>Période</u> | <u>Résultat</u> |
|---|--|----------------|-----------------|
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Regenboogforel (CL50) | 96 heure(s) | 18 mg/l |
| | Organismes présents dans l'eau. (CE50) | 48 heure(s) | 21.3 mg/l |
| Acides gras et huile de tall | Poisson (CL50) | 96 heure(s) | >10000 mg/l |
| | Daphnie (CE50) | 48 heure(s) | >10000 mg/l |
| | Algues (CI50) | 72 heure(s) | >10000 mg/l |
| (2- méthoxyméthylé- thoxy)propanol | PIMEPHALES PROMELAS (CL50) | 48 heure(s) | >10000 mg/l |

Autres renseignements écologiques

Persistance/dégradabilité

Date d'édition

10-3-2006.

Version

5.04

Page 5 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes



| | | | |
|--|--------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| <u>Nom des composants</u> Acides gras et huile de tall | <u>Demi-vie aquatique</u> - | <u>Photolyse</u> - | <u>Biodégradabilité</u> Facilement |
| <u>Effets nocifs divers</u> Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. | | | |

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
- Classification des déchets : Non applicable.
- Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux.



14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------|--|--------|---------------------------|---|---|
| <u>Classe ADR/RID</u> | 3295 | UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène) | 3 | III |  | <u>Numéro d'identification du danger</u> 30 <u>Quantité à déclarer</u> 45 <u>Remarques</u> Limited quantity for upto 5 litre inner packing |
| <u>Classe ADN</u> | 3295 | UN 3295, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène) | 3 | III |  | <u>QD (Quantité à déclarer) ADN</u> 45 <u>Remarques</u> Limited quantity for upto 5 litre inner packing |
| | | | | | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

| | | | | | | |
|------------------------|------|--|---|-----|---|---|
| Classe IMDG | 3295 | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène). Polluant marin (poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[(9-octadecenyylimino)di-2,1-ethanediyl]bis[.omega.-hydroxy-, (z)-) | 3 | III |  | Programmes d'urgence ("EmS") 3-07 Polluant marin Polluant marin (P) Quantité à déclarer 30 Remarques Limited quantity for upto 5 litre inner packing |
| Classe IATA-DGR | 3295 | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 3295, (1,2,4-Triméthylbenzène, Mésitylène) | 3 | III |  | - |

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Nocif, Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque :

R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S43- En cas d'incendie, utiliser Poudre. sable. CO2.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient :

Autres Réglementations CE : Non disponible.

Date d'édition

10-3-2006.

Version

5.04

Page 7 de 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS diluant pour étiquettes

Utilisation du produit : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.

Autres Réglementations CE

Protection des enfants : Oui, applicable.
Avertissement tactile d'un danger : Oui, applicable.
Classification statistique de la CEE (code douanier) : 32089091
Information sur l'identification des composants : 30% et plus: hydrocarbures aromatiques. moins de 5%: agents de surface non ioniques.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft) : Non disponible.
Teneur en COV : Exonéré.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement.

Historique

Date d'impression : 10-3-2006.
Date d'édition : 10-3-2006.
Version : 5.04

Vérfifié par T. Rutgers.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.